

Mise en place de pépinières pour développer l'agroforesterie

dans les filières cacao et karité



éQuité PROGRAMME

Mené par :



Publication éditée par : Commerce Équitable France et Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières
Rédaction : Barbara Guittard et Emmanuelle Patetsos du cabinet Tero
Conception graphique : Emilie Roudier
Contact : communication@commerceequitable.org
Tous droits de reproduction réservés - 2025
Photos de couverture : ©Commerce Équitable France

éQUITÉ PROGRAMME

Mené par :  Commerce
Équitable
France



40 coopératives

certifiées de commerce équitable
soutenues dans leurs projets

Près de

125 000

producteur·rices

accompagné·es dans leur initiatives de
transition écologique et sociale

6 plateformes nationales

de commerce équitable soutenues pour
renforcer la diffusion et l'essaimage des
innovations

6 pays

d'Afrique de l'Ouest
Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire,
Ghana, Mali, Togo

5 labels

partenaires du programme



Des initiatives de recherche-action

menées par les centres de recherche et coopératives
de commerce équitable afin de mesurer les effets et
impacts des innovations menées sur le terrain

Un programme de

11,5 millions d'euros

Objectifs

- **Soutenir les innovations** sociales et écologiques des coopératives de commerce équitable.
- **Faire entendre la voix des producteur·rices** ouest africain·es dans leur plaidoyer pour une économie plus équitable.

Diffuser pour inspirer

Soutenu par l'AFD et le FFEM, et conduit conjointement par Commerce Équitable France (CEF) et Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), le programme ÉQUITÉ qui s'est déroulé en deux phases sur la période 2016-2024, a contribué au développement économique et durable de six pays (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Ghana, Togo et Bénin) en soutenant **les filières certifiées de commerce équitable** (cacao, karité, noix de cajou, fruits et artisanat). L'un des dispositifs centraux du programme ÉQUITÉ dans sa 2^{ème} phase a consisté à accompagner une quarantaine de projets de transition agroécologique portés par des coopératives certifiées équitables.

Les dossiers de la collection

Les équipes d'Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières et de Commerce Équitable France, les plateformes nationales de commerce équitable (PNCE) et la quarantaine de coopératives impliquées ont choisi **de diffuser à grande échelle les services innovants fournis par les coopératives** à leurs membres.

- 1 Mise en place de bio-fabriques en interne des coopératives pour produire des biofertilisants et des bio-répulsifs sur la filière cacao
- 2 **Production de matériel végétal à l'échelle des coopératives (arbres d'ombrage, arbres fruitiers et semences de cultures vivrières) pour développer les pratiques d'agroforesterie et les associations de cultures**
- 3 Accompagnement des producteur-rices membres des coopératives à la mise en place de parcelles agroforestières de cacao en agroforesterie complexe à 3 strates (SAF de type N°1)
- 4 Valorisation des résidus de production en bioénergie et biointrants à l'échelle des coopératives (filieres fruits, anacarde, karité et cacao)
- 5 Mise en place par les coopératives de parcs à karité et aménagements des parcs (techniques de régénération naturelle assistée, pare-feu, lutte anti-érosion).

Le présent document capitalise **les services de production de matériel végétal à l'échelle des coopératives (arbres d'ombrage, arbres fruitiers et plants de cultures vivrières) à destination de leurs membres pour développer les pratiques d'agroforesterie et les associations de cultures de la filière cacao** de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo, et de la **filière karité** au Burkina Faso. Neuf initiatives des coopératives de Côte d'Ivoire, une du Ghana et deux du Togo ont plus particulièrement servi de support pour la réalisation de cette capitalisation, en partageant et analysant individuellement et collectivement les résultats et effets de leurs expériences.

► Deux filières confrontées à des défis de durabilité

1 La filière cacao face à l'enjeu de réduction de la déforestation par la stabilisation des cultures et réduction de la pauvreté des producteur·rices

La filière cacao a connu une croissance exceptionnelle depuis 35 ans, et le Ghana et la Côte d'Ivoire représentent 60% de l'approvisionnement mondial en fèves de cacao offrant aussi une place cruciale aux deux pays dans le marché mondial.

Mais cette croissance s'est accompagnée ces 30 dernières années de la course aux volumes, laquelle s'est traduite non pas par une plus grande productivité des cacaoyers, mais par l'augmentation des surfaces cultivées au détriment des zones de forêt initiales. La mise en culture de nouvelles parcelles par les producteur·rices actuel·les et de nouveaux·elles planteur·rices s'est faite ainsi bien souvent au **détriment des espaces forestiers protégés**. La stagnation voire la diminution des rendements dans la filière cacao, s'explique aussi par d'autres facteurs. La **généralisation des pratiques de culture dites « de plein soleil »** à

partir des années 1990 a aggravé l'impact de la culture du cacao sur la réduction de la biodiversité, en supprimant les strates de couverture forestière dans les parcelles et en encourageant l'usage massif d'intrants chimiques.

Afin de lutter efficacement contre la déforestation et pour préserver la biodiversité, l'enjeu fondamental est ainsi de parvenir à stabiliser les cultures du cacao là où elles se trouvent déjà, en intensifiant la production au sein de systèmes de production plus diversifiés avec des pratiques relevant de l'agroécologie.

Réussir à préserver et à stabiliser la cacaoculture au Ghana tout comme en Côte d'Ivoire sera déterminant dans les années à venir, et l'**agroforesterie** est apparue comme une solution technique pour pérenniser la production de cacao dans un contexte où les préoccupations environnementales se conjuguent à de nouvelles exigences des marchés internationaux du cacao en matière de lutte contre la déforestation (RDUE)¹.



© AVSF

→ Pépinière de la coopérative CAYAT.

1. RDUE : Règlement européen de lutte contre la déforestation importée, qui entrera en vigueur en décembre 2024

2 La filière karité : une ressource économique et environnementale fortement menacée

Pour les pays de la bande soudano-sahélienne, du Sénégal à l'Éthiopie, le karité, arbre fruitier semi-domestiqué, est au cœur d'une **filiale de cueillette, de transformation de la noix en beurre et de commercialisation** sur les marchés nationaux et internationaux. Le Mali et le Burkina Faso sont les principaux pays producteurs et exportateurs, représentant respectivement 21 et 20% du marché mondial.

Cette **filiale essentiellement féminine** (plus de 8 millions de femmes impliquées dans la filière en Afrique de l'Ouest) représente en moyenne près de 12% du revenu total des ménages ruraux, et contribue jusqu'à 32% des ressources financières disponibles pour les femmes. Le marché est en pleine extension, avec une demande croissante pour la cosmétique à l'international où le beurre de karité certifié biologique y représente un segment important.

Le karité s'inscrit dans les paysages agroforestiers où sont associées des cultures annuelles. Il contribue à **l'atténuation des changements climatiques** en fixant du carbone (35 kg de CO₂ / arbre /an) et,

dans les parcs protégés, participe à la **préservation de la biodiversité locale** et la protection de la faune et de la flore.

La filière karité subit pourtant une pression anthropique croissante qui se traduit par la coupe des arbres pour le bois de chauffe, la déforestation par abattis-brûlis pour rendre les espaces cultivables voire constructibles. Cela est d'autant plus marqué dans les territoires soumis à des problèmes géopolitiques et sécuritaires avec pour conséquence une pression foncière accrue par des populations de déplacé-es en quête de terrains pour s'installer et cultiver. **Le développement des cultures de rente et agro-industrielles** telles que le coton accentue aussi la pression sur les espaces de collecte sauvage et met en péril les filières certifiées biologiques qui risquent une **contamination par les intrants de synthèse** utilisés sur les cultures conventionnelles. **Les parcs à karité ne parviennent plus à se régénérer** car les périodes de jachères sont de plus en plus réduites et les jeunes plants soumis à la divagation des animaux. Les **feux de brousse** accrus lors des périodes de sécheresse constituent un fléau eu égard à leur récurrence, leur amplitude et leur intensité.



© Commerce Équitable France



Entretien des jeunes plants et fertilisation des pots.

► Développer des pratiques vertueuses pour garantir la durabilité des filières

Face à ces enjeux économiques et environnementaux, les coopératives s'organisent et recherchent **des solutions durables** pour maintenir les filières et améliorer la productivité, tout en encourageant les producteur-rices à s'engager dans des démarches de production agroécologique, respectueuses de l'environnement et de la santé des producteur-rices.

Si l'accès aux marchés équitables et biologiques apporte déjà une réponse concrète sur la rémunération, depuis janvier 2023, **la nouvelle norme européenne de lutte contre la déforestation et dégradation des forêts (RDUE)** impose des obligations de traçabilité aux entreprises qui achètent et vendent

du cacao sur le marché européen, lesquelles devront prouver qu'il ne vient pas de zones déforestées avant 2021. Tout en conservant la responsabilité légale, elles devront ainsi se tourner vers leurs fournisseurs, en particulier les coopératives, pour fournir des données et donc adapter leurs pratiques de collecte et de commercialisation.

En régénérant des parcelles vieillissantes et en les enrichissant, grâce à l'agroforesterie notamment, les producteur-rices peuvent conserver des débouchés rémunérateurs et améliorer l'attractivité des filières cacao et karité pour les nouvelles générations.



Une plantation réussie.



Livraison des plants commandés par les producteur-rices.

Une pépinière d'arbres forestiers, sous ombrage.



► **La pépinière constitue un service dynamique pour le rajeunissement des cacaoyères et des parcs à karité**

Face à ces multiples enjeux et au besoin croissant en plants des producteur·rices de cacao et des productrices de karité, certaines coopératives ont fait le choix de produire leurs propres plants en installant des pépinières de plants cacaoyers, d'arbres agroforestiers, d'arbres fruitiers et fertilitaires et d'arbres à karité.

L'internalisation de la production de plants au sein de la coopérative, permet de garantir l'uniformité de la qualité des plants, leur robustesse et la maîtrise des maladies, mais également de baisser les prix d'achat et de réduire le coût du transport des plants grâce à la proximité des parcelles.

Globalement, la demande de plants agroforestiers par les membres des coopératives est bien supérieure à l'offre sur le marché. La pépinière répond aux besoins de ses membres en adaptant sa production à ceux-ci et en produisant des plants de qualité supérieure à ceux vendus sur le marché (considérés moins robustes). D'autre part, elle permet de fournir les plants dans un calendrier adapté à l'itinéraire cultural, ce qui semble difficile à obtenir pour les plants achetés sur le marché privé, souvent livrés en retard.

L'accès au matériel végétal, produit localement et adapté aux conditions climatiques, est facilité et les espèces d'arbres adaptées aux besoins spécifiques des producteur·rices.

Afin de remettre de l'ombrage et de la biodiversité dans les plantations de cacao « plein-soleil », les pépinières produisent une diversité d'essence d'arbres qui permet à la fois :

- ✓ d'apporter l'ombrage nécessaire aux jeunes plants de cacao (arbres d'ombrage, souvent des arbres à croissance rapide comme le Fraké, le Framiré, l'Apki en Côte d'Ivoire),
- ✓ de fertiliser le sol avec les arbres légumineuses fertilitaires (Gliricidia, Albizia en Côte d'Ivoire, Albizia saman et Khaya Senegalensis au Togo)
- ✓ de permettre la génération de revenus avec les arbres fruitiers (tels que les orangers, mandariniers, citronniers, pamplemoussiers, cocotiers, corossoliers, bananiers...).

Certaines produisent également des jeunes plants de cacaoyers pour le remplacement des cacaoyers morts ou vieillissants.

Selon les besoins des membres, et tenant compte des politiques gouvernementales et des programmes nationaux de développement de l'agroforesterie, **deux types de pépinières ont été développés par les coopératives :**

- ✓ Des pépinières de **plants d'arbres** (arbres d'ombrage et fertilitaires et parfois fruitiers (coopératives CAYAT, ECAKOOG, CAMAYE, SCEB).
- ✓ Des pépinières à vocation de **rajeunissement des cacaoyères** ou des parcs à karité qui produisent **des plants de cacaoyers et de karité et parfois aussi des plants d'arbres** (coopératives du Togo, du Ghana et pour UCCPK Houet au au Burkina Faso).



© Commerce Équitable France



Pépinière de plants de cacao (ABOCFA - Ghana).

► **Stratégies d'installation des pépinières et de production et distribution des plants**

Certaines coopératives, plus anciennes ont été précurseurs et ont démarré l'agroforesterie dans les années 2010 (exemples d'ECAKOOG, CAMAYE et CAYAT en Côte d'Ivoire et de ATSEMAWOE au Togo, ABOCFA au Ghana), et quelques autres se sont engagées en agroforesterie plus tardivement, avec le programme Équité, comme c'est le cas pour la SCEB en Côte d'Ivoire, UCCPK Houet au Burkina Faso, et IKPA créée tout récemment.

Selon l'origine et la trajectoire des coopératives, **le programme Équité 2 a permis de fortement dynamiser la production des plants en pépinière** ; les plus anciennes qui avaient déjà des expériences en pépinières, avec parfois du personnel formé, ont pu rapidement réactiver leurs anciennes pépinières. C'est par exemple le cas de la CAYAT ou de l'Union Atsemawoe qui avait en son sein un collège de 32 pépiniéristes. L'union s'est basée sur ce collège de pépiniéristes pour créer 7 sites de pépinières avec 4 pépiniéristes par site.

D'autres ont pris l'initiative plus récemment de créer une pépinière centrale (IKPA, ECAKOOG, CAYAT, CAMAYE, ABOCFA, SCEB) ou lorsque le territoire de la coopérative est très étendu comme dans le cas des unions de coopératives (Atsemawoe et ses 44 coopératives de base et UCCPK Houet, Union de 14 groupements villageois), elles ont choisi l'installation de plusieurs **pépinières décentralisées**.

En subventionnant une partie des coûts d'installation et d'entretien, le projet Équité 2 a permis de **dynamiser la production des plants en pépinière et ainsi contribuer au repeuplement en arbres dans les parcelles cacaoyères et les parcs à karité**. Certaines pépinières ont acquis rapidement une capacité de production très importante, grâce au projet qui a permis de financer entre 2 et 3 années d'activités :

Coopératives	SCEB (CI)	CAMAYE (CI)	ECAKOOG (CI)	CAYAT (CI)	ABOCFA (Ghana)	Atsemawoe (Togo)	IKPA (Togo)	UCCPK Houet (BF)
Surface et modèle	1 pépinière centrale, de 0,25 Ha	1 pépinière centrale de 0,5 Ha	1 pépinière de 1 Ha	1 pépinière 1200 m ²	1 pépinière centrale de 1 Ha	7 pépinières de 0,15 Ha	1 pépinière centrale de 0,75 Ha	1 pépinière centrale de 2 Ha
Nombre et type de plants sur la période de mise en place	5.200 plants agroforestiers	50.000 plants (cacao, bananes, fruitiers et arbres fertilisants)	35.000 plants annuels d'arbres d'ombrage et fertilisants	25.000 plants d'arbres d'ombrage et fruitiers	75.000 plants de cacao et 25.000 plants d'arbres d'ombrage	70.200 jeunes plants cacaoyers ; 24.000 plants fruitiers et 29.000 plants d'arbres d'ombrage	105.113 plants cacaoyers et 5000 plants d'arbres d'ombrage	5.000 plants de karité produits
Nombre de bénéficiaires	10 -> 55 membres	20 -> 100 membres	2450 -> 4902 membres	49 -> 1000 utilisateur-rices	924 -> 1156 membres	0 -> 188 membres	403 -> 511 membres	500 femmes membres

Finalement, les résultats sont considérables en termes de nombre de plants produits. La coopérative ECAKOOG pouvant produire jusqu'à **35.000 plants**, les coopératives CAMAYE, ABOCFA, ATSEMAWOE jusqu'à **25.000 plants** chacune.

Dans la filière cacao, le choix d'installation d'une **pépinière communautaire** est largement majoritaire. Il se justifie par des résultats techniques et économiques plus performants que pour des pépinières décentralisées. D'une part l'identification d'un bon site est un élément clé pour la réussite de la pépinière ; la proximité d'une source d'eau (rivière, puit) permanente durant la période de production (6 mois d'octobre à avril) est un élément essentiel pour assurer l'arrosage quotidien. Ces emplacements sont prisés car ils sont assez rares, et d'autre part les distances à parcourir souvent grandes jusqu'aux parcelles impliquent des coûts importants de transport, voire même parfois une dégradation des plants lors du transport, ce qui favorise le choix de centraliser la production. D'autre part, la concentration des moyens humains pour assurer les tâches de production, d'entretien et de surveillance au quotidien permet d'optimiser l'utilisation des ressources et de diminuer la mortalité des plants.

D'autres facteurs ont conduit certaines coopératives à préférer des pépinières décentralisées. La gestion d'une pépinière centralisée peut impliquer de parcourir de grandes distances pour les pépinières et surtout pour les membres, avec pour conséquence d'importants coûts de transports, voire même une dégradation des plants lors du transport.

« Au Burkina Faso, à UCCPK Houet, tout d'abord les semences de bonne qualité ont été sélectionnées par les femmes accompagnées par le ministère de l'Environnement et un pépiniériste. Le choix des sites a été fait, les femmes ont ensuite été réparties par site. Elles ont mobilisé le terreau, les pots de bonne qualité ont été achetés et mis à leur disposition. Le remplissage des pots et le semis des graines ont été faits sous la supervision des services de l'environnement et du pépiniériste. L'arrosage et l'entretien des pépinières étaient sous la responsabilité des différents groupes qui se sont organisés pour assurer un bon entretien »

Madame Traoré Adjara, responsable commerciale

UNE SÉRIE D'ÉTAPES SONT NÉCESSAIRES À LA MISE EN PLACE DES SITES DE PÉPINIÈRES JUSQU'À LEUR MISE EN PRODUCTION :

- ▶ Identification et acquisition du terrain et de la ressource en eau
- ▶ Obtention de semences de qualité (graines pour les arbres et fèves de cacao) ou recherche de sauvageons pour les arbres d'ombrage
- ▶ Obtention de sachets et du terreau et compost
- ▶ Sarclage des sites d'installation des ombrières et mise en place des ombrières
- ▶ Empotage et mise en rangée des pots ou des sachets
- ▶ Semis des graines
- ▶ Arrosage des pots ou des sachets (matin et soir) et désherbage, entretien quotidien



Pour ce faire, les coopératives nouent des partenariats techniques avec les services ou instituts techniques nationaux compétents pour la fourniture du matériel végétal (plants ou semences d'essences forestières difficiles à récolter dans les forêts, cabosses de cacao hybride) et pour les matériels (tels que les sachets, les filets) : l'UTCC-ICAT² au Togo a fourni les cabosses de cacao hybrides et les sachets. Les cabosses de cacao hybride ont été obtenues auprès de l'unité de production de semences du COCOBOD³ au Ghana. Au Burkina Faso, ce sont les membres de la coopérative UCCPK Houet qui sélectionnent les meilleures semences de karité et produisent les plants car les prix sont très élevés au Centre National de Semences Forestières.

Lorsque les coopératives ont développé des biofabriques, elles s'approvisionnent en compost, bokashi auprès de celles-ci pour la production des plants. C'est par exemple le cas de la SCEB en Côte d'Ivoire qui a développé une expérience intéressante avec sa biofabrique (voir *Équité en action* "Mise en place de biofabriques pour la production de biofertilisants et biorépulsifs par les coopératives de cacao⁴").

Les coûts d'installation sont variables selon la taille de la coopérative et le dimensionnement de la pépinière (de 4.000.000 FCFA pour Atsemawoe et UCCPK Houet et jusqu'à 24.000.000 FCFA pour ECAKOOG), financés en partie ou en totalité par le projet *Équité 2* et par la prime de commerce équitable.

Chez Atsemawoe, lissé sur trois années, le coût de production d'un plant est de 38,59 FCFA. (Voir tableau page suivante).

Pour de plus grosses coopératives ayant une pépinière à plus forte capacité de production (ECAKOOG), le coût de production d'un plant ressort à 78 FCFA le plant.

Le plus souvent, **les activités de production et de transport pour la distribution des plants aux producteur-rices sont subventionnées par les coopératives. Dans certaines coopératives comme CAYAT, il existe même des brigades de planteur-rices subventionnées**, qui vont assurer la transplantation des plants dans les parcelles des membres ainsi que le suivi.

En Côte d'Ivoire, et au Ghana, les institutions publiques telles que l'ANADER et le COCOBOD organisaient auparavant la distribution de plants de cacaoyers hybrides (variété Mercedes) gratuitement mais en Côte d'Ivoire celle-ci s'est arrêtée en 2018. En revanche, la distribution de plants d'arbres d'ombrage est toujours assurée par l'ANADER. Mais ces distributions ne contentaient que trop rarement les attentes des producteur-rices en termes de qualité et de calendrier, ce qui a poussé une partie des coopératives à choisir une **stratégie de production basée sur la demande précise des producteur-rices et le don des plants plutôt que la vente des plants**. En revanche, au Togo, les coopératives Atsemawoe et IKPA ont mis en place des **prix préférentiels plus attractifs** pour les membres, afin de favoriser l'utilisation des plants de la coopérative et d'encourager les membres dans la transition agroforestière. Les prix pratiqués aux membres restent faibles (100 FCFA/plant pour Atsemawoe par exemple), tandis que la vente des non membres en dehors de la coopérative se fait au prix de revient. Les fonds sont utilisés comme fonds de roulement pour la reproduction de l'activité ou pour le paiement de salaires de pépiniéristes ou personnels des coopératives. Le paiement peut aussi s'effectuer sur une petite part prélevée sur le poids du cacao livré à la coopérative.

Dans cette étape de mise en place des pépinières, entre don et vente, les deux stratégies ont coexisté dans un même pays y compris au sein d'une même coopérative pour des plants différents. Aux dires des coopératives, le plus important est que les membres certifiés équitables réussissent la mise en place de parcelles agroforestières avec la mortalité la plus faible possible. A titre d'exemple, la SCEB et ECAKOOG ont obtenu un taux de réussite autour de 90%.



© Commerce Équitable France

2. UTCC-ICAT : Unité Technique Café Cacao de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique du Togo

3. COCOBOD : Ghana Cocoa Board

4. <https://programme-equite.org/mise-en-place-de-biofabriques-pour-la-production-de-biofertilisants-et-biorepulsifs-par-les-cooperatives-de-cacao-2/>

Rubriques	Montant (F CFA)
1 - Site de la pépinière	1 785 000
<i>Frais de location ou d'acquisition (des 7 sites)</i>	10 500
<i>Nettoyage (main d'œuvre)</i>	168 000
2 - Ombrière	30 500
<i>Matériaux</i>	15 000
<i>Transports de matériaux</i>	6 000
<i>Construction de l'ombrière (main d'œuvre)</i>	7 000
<i>Autres coûts</i>	2 500
3 - Semences	978 800
<i>Achat de cabosses</i>	150 000
<i>Transport des cabosses</i>	28 800
<i>Arbres fruitiers</i>	800 000
4 - Sacherie	1 260 000
<i>Achat</i>	840 000
<i>Manutention des sachets (remplissage + rangements : main d'œuvre)</i>	420 000
5 - Entretien	15 000
6 - Matériel	675 000
<i>Petits matériels (houe, pioche, pelles...)</i>	375 000
<i>Petit matériels d'arrosage (arrosoirs...)</i>	300 000
7 - Amortissement matériels (36 mois)	18 750
Total coût	4 763 050
Nombre de plants produits (nombre de plants en vie)	123 414
Coût de production d'un plant	38,59

« Les cabosses de fèves que nous utilisons proviennent des plantations certifiées biologiques mais les plants d'arbres que nous distribuons sont introduits dans toutes les parcelles - certifiées ou non.

La priorité de nos intrants biologiques c'est les producteur·rices biologiques. Mais nous commercialisons à tous nos membres les désirant. »

Technicien de la coopérative Ecaakoog.

► Une activité génératrice d'emploi pour les membres des coopératives, en particulier pour les jeunes et les femmes

L'activité générée par la pépinière est forte, en particulier au démarrage de chaque campagne de production. Ce pic d'activité constitue une opportunité d'emploi très intéressante pour les membres des coopératives, qui attire tout particulièrement les jeunes mais également les femmes. Certaines coopératives (comme IKPA au Togo) en ont même fait une politique préférentielle pour les jeunes et les femmes. L'étape de recrutement des pépiniéristes est absolument fondamentale pour la réussite de l'activité et les futur-es pépiniéristes doivent recevoir une formation et des conditions contractuelles attractives afin de conserver leur motivation.

De nombreuses coopératives décident de mobiliser de la main d'œuvre temporaire parmi leurs membres pour assurer les étapes intenses en travail pour le

démarrage de la production. Au Togo, Atsemawoe emploie 28 pépiniéristes temporaires, IKPA 86. En Côte d'Ivoire, ECAKOOG emploie 50 personnes à temps partiel, et la SCEB 2 personnes entre janvier et juin. Ces emplois temporaires sont souvent occupés par des jeunes ou des femmes et cette main d'œuvre est le plus souvent rémunérée, au salaire minimum national.

Certaines coopératives arrivent à pérenniser des postes de pépiniéristes permanents, comme c'est le cas chez IKPA qui a créé 5 emplois permanents, exclusivement des jeunes et des femmes, et 2 chez ECAKOOG en Côte d'Ivoire. Au Burkina Faso, UCCPK Houet a créé 1 poste de pépiniériste à temps plein et la CAYAT a embauché 2 jeunes et 4 femmes à temps plein.



© Commerce Équitable France



© Commerce Équitable France

Empotage et alignement des pots dans les coopératives de cacao du Togo (IKPA).

► **La pépinière, une opportunité pour les capacités, susciter l'adhésion de nouveaux membres et développer des partenariats durables**

La mise en place des pépinières est l'occasion pour tous-tes les membres de recevoir des formations et de renforcer leurs capacités. Ces formations ont porté sur différents sujets tels que l'impact de la déforestation, la protection de l'environnement, l'utilité des pratiques agroforestières et les bénéfices des arbres à ombrages, les bonnes pratiques dans la conduite des parcelles agroforestières. La pépinière dispose d'un **espace physique, centralisé le plus souvent, qui offre un lieu adapté** pour se réunir, apprendre et partager :

- ✓ Les nouveaux-elles pépiniéristes ont pu recevoir des formations et un encadrement des instituts techniques en agroforesterie présents dans le pays. Par exemple, l'ICRAF⁵ est intervenu à la CAMAYE et a supervisé ses pépiniéristes au cours de la production des jeunes plants cacaoyers, fruitiers, forestiers et fertilitaires.
- ✓ Chez ECAKOOG, ABOCFA et la SCEB, la pépinière a constitué un cadre de formation continue qui a permis aux membres de bénéficier des formations et de partager aussi leurs vécus et leurs connaissances. Dans certains cas, ces formations se poursuivent aussi dans les parcelles des producteur-rices sous forme de champs-écoles. Elles sont données par les technicien-nes formés dans les coopératives et/ou par les instituts techniques agroforestiers des pays.

En termes de gestion, certaines coopératives relèvent que la pépinière a permis de mettre en place un système de gestion plus efficace grâce aux :

- ✓ comités de gestion de la pépinière,
- ✓ outils de suivi des plantations et croissance des plants sur les parcelles, et
- ✓ outils d'évaluation des conditions agro environnementales pour la réussite des parcelles agroforestières (ECAKOOG).



© Commerce Équitable France

→ Groupe de producteur-rices de UCCPK Houet.

Le service favorise aussi le **renforcement des liens entre les membres** qui tissent des collaborations ensemble, en particulier au moment de la distribution et pour le transport des jeunes plants des sites de pépinières vers les plantations. Certain-es membres s'organisent pour transporter leurs plants en commun (coopérative Atsemawoe). Globalement, le service est très apprécié **et les membres reconnaissent que cela génère un gain de temps et la diminution de la pénibilité dans les tâches** : moins de tâches de production et d'entretien des pépinières individuelles pour se consacrer à d'autres activités champêtres (entretien des parcelles ou production de cultures vivrières -maïs, manioc, ignames, gingembre...etc., et d'élevage) ; diminution de la distance à parcourir pour la récolte du fait de la densification des parcs à karité.

D'une manière générale, la mise en place du service, en lien avec les programmes de soutien à l'agroforesterie, est une démarche décidée par consensus au sein des instances (conseil d'administration de la coopérative et assemblée générale) et en concertation préalable avec les équipes techniques. Pour inciter les membres à

5. ICRAF : Centre International pour la Recherche en Agroforesterie

adopter des pratiques de transition agroécologique, les instances de décision appuyées par les équipes techniques de la coopérative élaborent une stratégie de mise en place des pépinières et d'accompagnement des membres, qui nécessite la création d'outils de suivi des pépinières et des plantations chez les membres, et proposent les investissements à réaliser.

« L'entrée des femmes dans la mise en place des pépinières leur donne l'opportunité de s'approprier tous les maillons de la filière car c'est ce maillon qui était jusque-là dévolu aux hommes »

Traoré Adjara à UCCPK Houet au Burkina Faso

Ces stratégies répondent aux besoins exprimés par les membres, et **améliorent la confiance des membres envers leurs dirigeants**. Dans toutes les coopératives, même si les causes sont plurielles, le service de pépinières a contribué à **renforcer l'adhésion des membres avec une augmentation du nombre d'adhérent-es significative** (voir tableau page 9). Elles ont aussi permis le renforcement de **l'organisation des femmes** avec la création de 47 nouveaux groupements de femmes pour la production des arbres d'ombrage chez ECAKOOG, où les femmes s'organisent pour participer à tour de rôle dans les tâches de remplissage des sachets, semis, chargement sur le site et déchargement des plants en section. Au Burkina Faso, l'activité de production de plants de karité à UCCPK Houet leur a permis un meilleur positionnement au sein de la coopérative et à l'extérieur.



© Commerce Équitable France

Journée de l'arbre chez UCCPK-H.
Sortie de plants en pépinière.

Les pépinières ont contribué à renforcer la visibilité des coopératives, avec l'organisation de portes ouvertes et de visites d'échanges. Par exemple, grâce à cela la SCOOPS IKPA est mieux connue aujourd'hui dans la préfecture de Wawa, par les autorités, par d'autres coopératives et par les acheteurs internationaux. Elles ont souvent développé des outils de promotion et visibilité comme des pages web, LinkedIn, Facebook mettant en avant leur pépinière. Au Ghana, l'inspection du COCOBOD a reconnu les progrès de la coopérative ABOCFA et a demandé à d'autres coopératives de venir s'en inspirer pour sa pépinière.

La mise en place de pépinières a permis aussi le développement de nouveaux partenariats : avec certains acheteurs (exemple : Bonnetterre & co/IKPA), mais aussi avec des certificateurs de durabilité comme Rainforest Alliance à la CAYAT pour la composante digitalisation de l'agroforesterie « FARMFORCE »



© Commerce Équitable France

Entretien de pépinière de karité par les jeunes femmes membres de UCCPK-H.

► **Les pépinières, étape incontournable pour promouvoir la transition agroécologique et agroforestière auprès des producteur·rices**

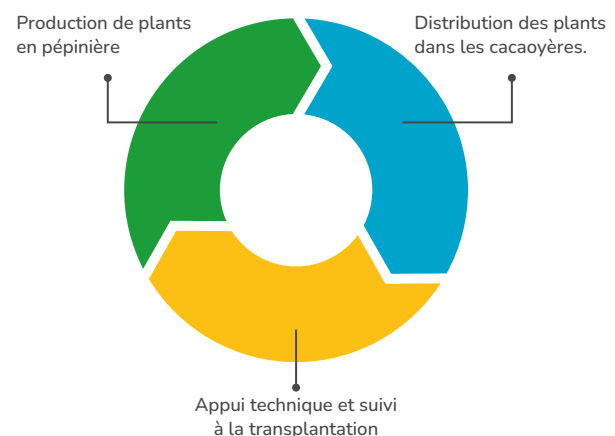
La base du service fourni par les coopératives à ses membres est avant tout la **production de plants en pépinière centrale ou décentralisée et la distribution sur site**.

Selon les moyens techniques et organisationnels des coopératives, celles-ci peuvent apporter deux autres niveaux de services :

- ✓ **La distribution des plants dans les cacaoyères :** les producteur·rices récupèrent les plants livrés, soit bords champs (cacaoyers, arbres d'ombrage et fruitiers) soit dans des points de distribution décentralisés, de manière à raccourcir le trajet des producteur·rices les plus éloigné·es. Par exemple, la coopérative ABOCFA organise le transport jusqu'aux membres situés le plus loin.
- ✓ **Un appui à la transplantation et/ou au suivi des plantations :** les technicien·nes des coopératives en charge des programmes d'agroforesterie avec les pépiniéristes organisent des formations aux producteur·rices pour faciliter la mise en place des nouvelles parcelles agroforestières (délimitation des parcelles et des lignes de plantation, trouaison et plantation). L'Union Atsemawoe a développé un autre niveau de services à ses membres portant sur l'accompagnement à la transplantation et au reboisement et sur le réglage de l'ombrage dans les plantations cacaoyères. Depuis, les producteur·rices sont plus intéressé·es par la mise en place de parcelles agroforestières.

Les pépinières sont un véritable levier dans la transition agroécologique globale. Par l'accès facilité aux plants dans les délais impartis, elles permettent de démarrer la mise en place des systèmes agroforestiers chez les producteur·rices. Elles participent d'une démarche agroécologique globale, avec la fourniture d'intrants biologiques, en complétant l'utilisation du paillage et de fertilisants organiques pour restaurer ou pour maintenir la fertilité des sols, tout en préservant la santé des producteur·rices. Selon la SCEB, les arbres « compagnons » ou arbres fertilitaires jouent un rôle dans la fertilité des sols, et facilitent l'abandon des fertilisants chimiques. Les plants

produits protègent les cacaoyers et permettent de restaurer le couvert végétal et de restituer la matière organique au sol (ECAKOOG). Les arbres plantés réduisent les effets du soleil et améliorent la qualité du sol (notamment les arbres fertilitaires) et par conséquent contribuent à l'augmentation de la production des membres (SCEB).



Les pépinières permettent aussi l'expérimentation agroécologique, grâce aux tests avec de nouvelles espèces ou variétés, favorisant l'innovation et l'adaptation aux changements du marché ou du climat (ECAKOOG), et la multiplication, la sauvegarde des espèces forestières en disparition (SCEB). La mise en place de pépinières chez Atsemawoe a aussi permis l'introduction du Terminalia dans les champs de maïs et généré ainsi de nouvelles associations de cultures vivrières en agroforesterie, en dehors de la culture de cacao.

Les coopératives ont mis en place des programmes de transition agroforestière inscrits dans leurs plans de développement et dont le financement est actuellement couvert par leurs fonds propres et bien souvent grâce aux primes de certification commerce équitable, ce qui leur permet de distribuer gratuitement les plants, tout en payant le personnel (exemple chez ECAKOOG). Parfois, certains partenaires commerciaux les aident à financer leur programme. Par exemple, à la SCEB, le programme de transition agroforestière est appuyé par le partenaire commercial majoritaire, la SCOP Ethiquable.

► **Conseils et conditions pour la viabilité des pépinières portées par les coopératives**

VIABILITÉ TECHNIQUE

Tenir compte de la saisonnalité : anticiper l'arrivée des pluies et démarrer l'activité pendant la saison sèche pour permettre aux plants en pleine terre de prospérer. Garantir l'accès à des sources d'eau permanentes, et la disponibilité de l'eau avant chaque campagne.

Appuyer les groupements de membres dans l'acquisition des intrants : trouver les bons fournisseurs pour l'obtention d'intrants de bonne qualité (pots/sachets de bonne qualité, de bonnes semences/plants) ; du terreau avec une bonne dose de compost (lien à faire avec les biofabriques).

Garantir et maintenir les compétences techniques (pépiniéristes) dans la politique interne : formation, recyclage; Former plus de membres à l'agroforesterie et favoriser la transmission entre pairs.

Nouer des partenariats durables pour avoir accès aux institutions appropriées pour obtenir des semences de qualité (COCOBOD au Ghana, ICRAF en RCI pour les plants agroforestiers) et supervision technique.

VIABILITÉ FINANCIÈRE

Les pépinières sont des investissements rendus possibles grâce aux subventions et aux primes des certifications. Pour le moment, elles ne sont pas économiquement viables mais constituent un investissement indispensable pour permettre la transition agroforestière des cultures de cacao et de karité, deux filières qui se confrontent à des problèmes importants de durabilité.

La production en quantité suffisante répondant aux besoins des membres identifiés en début de chaque campagne permet de mieux planifier la production, la distribution, et la transplantation aux meilleurs moments et de vendre les reliquats non distribués à des membres externes.

La fixation des prix de vente des plants de cacaoyers, arbres à karité et essences agroforestières doit faire l'objet de choix stratégiques, avec des tarifs différenciés membres et non membres, mais aussi des prix subventionnés et des prix plus rémunérateurs (marge plus importante sur certains plants pour compenser les prix subventionnés d'autres produits).

La viabilité n'est pas encore étudiée et devrait faire l'objet de business plan afin d'identifier les seuils de rentabilité, les sources de subvention et la stratégie de vente des plants.

VIABILITÉ SOCIO-ORGANISATIONNELLE

Maintenir la collaboration avec les services de l'environnement pour les formations et le suivi des plants et des arbres.

Avoir un comité de suivi de l'activité des pépinières et des pépiniéristes sous contrat durable avec la coopérative.

Développer les supports de communication, les médias, les réseaux sociaux pour faire connaître la pépinière.

Les pépinières rencontrent une adhésion sociale forte car elles répondent à un besoin technique et sont vecteur d'emploi: la place des jeunes et des femmes doit être privilégiée dans ces services.

Envisager la production et la vente de plants de karité au Burkina Faso comme une activité génératrice de revenus additionnels au karité pour les femmes permettrait de viabiliser les pépinières dans le temps.

éQ PROGRAMME uité

ACCÉLÉRER LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE
EN AFRIQUE DE L'OUEST
AVEC LE COMMERCE ÉQUITABLE

Un programme mené par :



Association de loi 1901 à but non lucratif, Commerce Équitable France est le collectif des acteur·rices français·es de commerce équitable et promeut les valeurs du commerce équitable en France et à l'international.

Le collectif œuvre pour faire émerger des règles du commerce mondial plus équitable, en phase avec les Objectifs de Développement Durable, et démocratiser la consommation durable.

Un prix juste pour les producteur·rices et une transformation des cadres publics de régulation, sont les leviers du commerce équitable pour atteindre la justice sociale et la protection des écosystèmes.



Association de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières mobilise les compétences de professionnels de l'agriculture, de l'élevage, de la santé animale et du développement local.

Depuis plus de 45 ans, AVSF apporte aux communautés et organisations paysannes conseils techniques, formations et soutiens financiers, tout en valorisant les savoirs paysans traditionnels.

L'objectif ? Défendre leurs droits, améliorer leurs conditions de vie, participer au développement socio-économique de leurs territoires et protéger les ressources de la planète.

Commerce Équitable France

Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent sur Marne Cedex
www.commerceequitable.org
contact@commerceequitable.org



Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières

14, avenue Berthelot,
Bâtiment F bis,
69007 Lyon, France
www.avsf.org
avsf@avsf.org



Financé par :

